



Les raisons pour se faire virer

Par **stony**, le **10/02/2012 à 13:02**

Bonjour,rnrnJe suis locataire d'un studio. Je fais venir mon copain chez moi et plusieurs voisins se sont plaint de son comportement. Je vais être convoqué et je souhaite savoir s'il est possible qu'on me vires de mon studio. Apparemment il aurait "mal parlé" à une voisine et toqué chez une autre tard le soir pour demander du feu?

Par **amajuris**, le **10/02/2012 à 13:25**

bjr,rnconvoqué par qui ?rnil sera difficile de vous virer en cours de bail.rnmais vous risquez que le bail ne soit pas renouvelé.rnet vous, que pensez-vous du comportement de votre copain ?rnCDT

Par **stony**, le **10/02/2012 à 16:14**

je suis dans une résidence qui accueil des étudiants en filière artistiques doc relevant du crous mais également de la ville. Je suis donc convoqué par la directrice de la résidence. Au sujet de son comportement à chaque fois qu'on croise des voisins nous sommes eux et nous aimable, aucun soucis. On m'a dit que j'aurais un avertissement je souhaiterais savoir quelles peuvent être les conséquences d'un avertissement? Et est-ce que celui-ci a une valeur juridique? rnrnCordialement